

Siège social :

Gien (45504)
19, rue de la Bosserie
Tel. : 02 38 67 03 05

Autres sites :

Angerville (91670)
22, rue de la Gare - BP 2
Tel. : 01 64 95 38 07

Briare (45250)
17, bd Bayser
Tel. : 02 38 31 20 34

Meung/Loire (45130)
2, rue de la Barre
Tel. : 02 38 46 54 93

Orléans Nord (45000)
28-28 bis bd Marie Stuart
Tel. : 02 38 66 30 26

Orléans Sud (45073)
8, rue Claude Lewy
Tel. : 02 38 66 36 61

Pithiviers (45300)
60, fg d'Orléans
Tel. : 02 38 30 29 66

Villemandeur (45700)
4, rue Pierre Nobel
Tel. : 02 38 69 55 55

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

**Association régie par les dispositions de la loi
du 1^{er} juillet 1901**

64, route d'Olivet

45100 ORLEANS

EXERCICE 2014

Clos le 31 décembre 2014

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A. Michel CREUZOT

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2014

Clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.
- Nous nous sommes assurés de la conformité des éléments retenus pour la valorisation de la provision pour indemnités de départ en retraite et de la correcte information qu'il en est donné dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

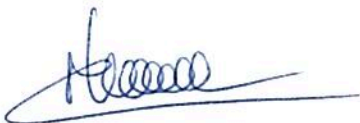
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Orléans, le 13 mars 2015

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social

COMPTE DE RESULTAT

en €

CHARGES	2014	2013	PRODUITS	2014	2013
60-ACHATS Achats pour stands Eau, électricité, chauffage Carburant Fournitures, petits équipements	188,65 1 569,38 2 259,30 8 990,66	20 696,61	70-VENTES Ventes diverses Animations et formations Inventaires et expertises Divers refacturations expos, brochures Remboursement déplaçts et frais divers	207,30 27 599,50 55 170,82 3 264,00 3 039,76	110 434,52
61-SERVICES EXTERIEURS Prestations de services Locations et crédit bail Entretien et maintenance Assurances Documentation et abonnements Frais de séminaires	72 318,56 2 800,29 8 286,00 3 964,05 1 719,55 35,00	145 024,80	74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT Municipalités (22 communes)	3 212,00	3 320,00
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS Honoraires Salons, conférences, expos, concours Frais déplacements, missions, réception Affranchissements Téléphone Services bancaires Adhésions et cotisations diverses	8 862,00 3 855,16 19 158,45 4 071,23 3 938,90 437,88 313,94	36 772,85	74-SUBVENTIONS & CONVENTIONS SUR POSTES Minist. Envir. - gestion Réserve Naturelle Conseil général - animation Réserve Naturelle Contrats aidés	116 350,00 23 000,00 5 845,56	141 377,84
63-IMPOTS ET TAXES Taxes / salaires et formation professionnelle Taxe foncière Taxes diverses	13 038,52 1 156,00 460,48	30 898,44	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION Cotisations Droits d'auteur Remboursements formations et divers	6 405,00 1 487,40 4 440,14	18 817,23
64-CHARGES DE PERSONNEL Salaires bruts Variation provision pl congés payés Charges sociales Cotisation URSSAF / droits d'auteurs Organismes formation Gratifications aux stagiaires	315 087,24 -1 034,00 114 209,40 391,11 5 940,00 2 629,71	445 711,74	76-PRODUITS FINANCIERS	1 703,63	1 877,30
65-AUTRES CHARGES DE GESTION Cotisations (dont Nature Centre / FNE) Droits d'auteurs et divers	996,60 2 841,09	6 898,68	77-SUBVENTIONS/CONVENTIONS SUR OPERATIONS EUROPE-LEADER : Réserve + Valmères DREAL DDT Loire DRAAF ARS Région Centre Conseil Général Agence de l'Eau Loire-Bretagne Communes - conventions sur projets ADEME ONF CDC biodiversité Graine Centre SITA Orléanaise des eaux URCPIE Nature Centre Autres subventions et conventions Fondation de France	13 704,54 10 400,00 2 500,00 3 000,00 4 500,00 134 385,00 1 460,54 65 923,75 44 347,18 4 000,00 4 000,00 7 240,09 3 612,00 3 000,00 1 376,00 4 053,50 7 728,00 10 580,17	352 738,83
66-CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	78-REPRISES DE PROVISIONS	0,00	5 643,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	18,96	15 226,21	77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part annuelle subv d'investissement Dons + divers	11 425,30 10 159,61	29 226,82
68-DOTATIONS ET PROVISIONS Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	15 096,56 3 091,21	25 957,06	789-REPORT RESSOURCES NON UTILISEES/SUBV. ATTRIBUEES	69 472,00	132 992,92
689-ENGAG. A REALISER S/ SUBV. ATTRIBUEES	50 487,00	69 472,00			
TOTAL DES CHARGES	667 178,88	796 658,39	TOTAL DES PRODUITS	669 868,79	796 428,46
Résultat de l'exercice (excédent)	2 689,91		Résultat de l'exercice (perte)		229,93
TOTAL GLOBAL	669 868,79	796 658,39	TOTAL GLOBAL	669 868,79	796 658,39

communes

Ascoury
Beaugency
Bou
Châlette s/ Loire
Châteauneuf s/ Loire
Chécy
Chilleux aux Bois
Combleux
Dadonville
Jargeau
La Chapelle St Mesmin
Mardié
Malesherbes
Mareau aux prés
Olivet
St Ay
St Denis en Val
St Hilaire St Mesmin
St Jean de Braye
St Jean de la Ruelle
Semoy
Villemandeur

LNE – ANNEXE clôture des comptes 2014

Règles et méthodes comptables

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

RAS

Provision pour Indemnités de fin de carrière

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues sont :

- ✓ Taux d'actualisation : 4,68 % (au 31/12/13) – Taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporates AA) cf taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- ✓ Revalorisation salariale annuelle +1,00 %.
- ✓ Taux de charges patronales (50% cadre, 40% non cadre).
- ✓ Droits conventionnels établis à partir de la convention collective animation.
- ✓ Taux de turnover : faible pour les cadres et moyen pour les non cadres.
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2014.
- ✓ Taux de départ volontaire 50%, taux de mise à la retraite employeur 50%.
- ✓ Age de départ à la retraite à taux plein : 65-67 ans.
- ✓ Salaire brut moyen mensuel : cadre 2963€, non cadre 1854€.

Compte-tenu de l'ensemble des paramètres retenus, le montant de l'engagement s'élève à **61 424,57€** au 31/12/14.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire.
Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

- Logiciels 3 ans
- Immeuble 20 ans
- Gros aménagement des locaux (toiture) 25 ans
- Aménagement des locaux 10 ans
- Installations, agencements de sites 5 ans
- Véhicules 5 ans
- Matériels de bureau 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Matériels d'ameublement 5 ans
- Autres matériels et outillages 5 ans
- Matériels d'animation 3 ans

Tableau des immobilisations	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	6 079,92			6 079,92
TERRAINS	12 498,31			12 498,31
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	95 805,20	10 076,17		105 881,37
AMENAGEMENTS DE SITES	72 256,55			72 256,55
VEHICULES	38 887,95			38 887,95
MATERIELS DE BUREAU	1 149,14		735,24	413,90
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	15 715,59	124,86	1 717,15	14 123,30
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			7 899,51
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	12 777,39	1 490,00	2 492,29	11 775,10
MATERIELS D'ANIMATION	28 794,96	944,69	1 140,94	28 598,71
TOTAL	360 466,58	12 635,72	6 085,62	367 016,68

Tableau des amortissements	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	5 435,52	534,77		5 970,29
TERRAINS	0,00			0,00
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	26 064,13	8 661,89		34 726,02
AMENAGEMENTS DE SITES	72 256,55			72 256,55
VEHICULES	34 323,19	3 434,39		37 757,58
MATERIELS DE BUREAU	1 149,14		735,24	413,90
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	13 882,54	1 110,40	1 717,15	13 275,79
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			7 899,51
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	12 179,72	405,27	2 492,29	10 092,70
MATERIELS D'ANIMATION	28 005,72	949,84	1 140,94	27 814,62
TOTAL	269 798,08	15 096,56	6 085,62	278 809,02

Subventions d'équipements

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

subventions d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	228 905,15		13 083,63	215 821,52
subv 2014 : NEANT				0,00
				0,00
TOTAL	228 905,15	0,00	13 083,63	215 821,52

amortiss des subv d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	154 529,65	11 425,30	13 083,63	152 871,32
				0,00
TOTAL	154 529,65	11 425,30	13 083,63	152 871,32

Fonds dédiés

engagements à réaliser sur subventions attribuées	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
Projet FLNE 2013 / Cargil	1 700,00		1 700,00	0,00
Projet ZP 2013 / Cargil	2 000,00		2 000,00	0,00
Projet A21L 2013 / subv Région	1 027,00		1 027,00	0,00
Projet A21C 2013 / subv Région	6 099,00		6 099,00	0,00
ERDF commande	4 000,00		4 000,00	0,00
projet POP 2013	1 305,00		1 305,00	0,00
projet MJN 2013	1 173,00		1 173,00	0,00
projet JZP 2013	6 635,00		6 635,00	0,00
projet Valmares 2013	9 565,00		9 565,00	0,00
Projet ZP (solde 2012)	3 950,00		3 500,00	450,00
Projet JZP(solde 2012)	4 300,00		2 850,00	1 450,00
Facture mouette	1 150,00			1 150,00
ZP 2013	26 568,00		19 069,00	7 499,00
NORAUTO		5 000,00		5 000,00
SRB 2014-2015 / Région IBC Chécy		5 802,00		5 802,00
A21 Coll 2013-2015 / Région		3 619,00		3 619,00
Act. Innov 2014-2016 / Région A21L		1 580,00		1 580,00
Act. Innov 2014-2015 / Région Dragon		5 767,00		5 767,00
MJN 2014		7 878,00		7 878,00
ZP 2014		10 292,00		10 292,00
				0,00
TOTAL	69 472,00	39 938,00	58 923,00	50 487,00

Provision pour congés payés et RTT

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre.

Le salaire brut des 12 derniers mois (à fin décembre) sert de référence, il est multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 26 (*), auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.

Pour tout CDD éventuel faisant encore partie des effectifs au 31 décembre il a été tenu compte des 10% d'indemnités de précarité.

provision pour CP, RTT, précarité	valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	397,27	372,71	397,27	372,71
montant brut	35 026,00	35 372,00	35 026,00	35 372,00
charges	16 046,00	14 666,00	16 046,00	14 666,00
TOTAL	51 072,00	50 038,00	51 072,00	50 038,00

(*) 52 semaines /12 mois = 4,33 semaines travaillées par mois. Droit à congés = 5 semaines x 6 jours.
6 jours par semaine x 4,33 semaines = 26 jours travaillés par mois.

Charges et Produits constatés d'avance

Charges, pour 1 613,62€.

Il s'agit principalement d'abonnements, d'adhésions et contrats de locations (prorata N+1).

Les produits, pour 360,00€.

Ce sont des adhésions à LNE au titre de N+1.

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer, pour 3 704,61, il s'agit principalement :

- d'une provision pour honoraires Commissariat aux comptes de 3 430€

Produits à recevoir : Néant

Créances et dettes

comptes	Etat des créances	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	Divers animation	2 747,40	2 747,40	
411150	Divers inventaires	5 964,00	5 964,00	
411CEM	Cemex granulats	4 214,00	4 214,00	
411CHR	CHRYSO	6 200,00	6 200,00	
411INRA	INRA	4 025,00	4 025,00	
411MAIRIES	Mairies et collectivités	16 082,48	16 082,48	
411NACEN	Nature Centre	3 000,00	3 000,00	
411ONF	ONF	4 000,00	4 000,00	
411RTE	Réseau transport d'électricité	4 214,00	4 214,00	
411SITO	SITOMAP	2 350,00	2 350,00	
411URCP	Union régionale CPIE Centre	1 376,00	1 376,00	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
421PAY	Pierre Payan	0,12	0,12	
425200	avances permanentes	557,36	557,36	
	-			
	<u>Avances versées frs</u>			
409100	fournisseurs avances versées	553,00	553,00	
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441100	SUBV DIV	5 500,00	5 500,00	
441AELB	AGENCE DE L'EAU	32 961,88	32 961,88	
441ASP	ASP	39 863,53	39 863,53	
441CGENER	DEPARTEMENT	6 060,54	6 060,54	
441REGIO	REGION	25 131,90	25 131,90	
441MAIRIES	SUBV.A RECEVOIR MAIRIES	15 892,00	15 892,00	
441uniform	UNIFORMATION	6 927,30	6 927,30	
	<u>Sociales et fiscales</u>			
447110	Taxes sur salaires	82,48	82,48	
	<u>Autres</u>			
468700	Produits à recevoir			
		187 702,99	187 702,99	

comptes	Etat des dettes	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
401100	Fournisseurs divers			
401AQUI	Cécile Aquisti	650,00	650,00	
401C45	Copie 45	2 139,96	2 139,96	
401CHA	Dominique Charron	1 089,00	1 089,00	
401CRE	Creamine	1 884,00	1 884,00	
401DSERV	Domicile services	178,00	178,00	
401FRE	Fredon Centre	13 072,00	13 072,00	
401JDCV	Eco entomologie	936,00	936,00	
401PUB	Publigraphie	698,40	698,40	
401RIC	RICOH France SAS	391,20	391,20	
401RNF	Réserves Naturelles de France	19,00	19,00	
401SM	Simply Market	32,36	32,36	
404DIV	Fournisseur d'immobilisation divers	505,00	505,00	
408100	Factures non parvenues	2 793,48	2 793,48	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
401PASB	Personnel administr stagiaire bénévoles	1 903,22	1 903,22	
421HAM	Lénora HAMON	0,10	0,10	
	<u>Charges sociales</u>			
428500	dettes provisions sur congés payés	35 372,00	35 372,00	
431000	URSSAF	12 189,00	12 189,00	
431200	AGESSA	447,98	447,98	
437500	IRCANTEC	1 792,58	1 792,58	
437350	CDC/CNP	3 383,12	3 383,12	
437600	HUMANIS - APRI Prévoyance	809,00	809,00	
437CIH	CIHL	338,22	338,22	
438500	charges sociales sur congés payés	14 666,00	14 666,00	
	<u>Impôts et taxes</u>			
447110	Taxe sur les salaires			
447300	Taxe FPC	3 537,00	3 537,00	
	<u>Autres</u>			
468600	Charges à payer	3 704,61	3 704,61	
	TOTAL	102 531,23	102 531,23	0,00

Autres informations :

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

RAPPORT SPECIAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE 2014

Clos le 31 décembre

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

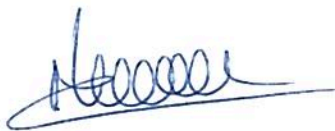
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Orléans, le 13 mars 2015

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social